



Elu-e-s régionaux Europe Ecologie
Conseil Régional Midi-Pyrénées

Assemblée plénière

Jeudi 30 octobre 2014

Voieu

déposé par le Groupe Europe Ecologie - Les Verts

Pour une autre politique de la ressource en eau

Le bassin hydrographique Adour-Garonne représente le cinquième du territoire national. Organisme gestionnaire, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a fait réaliser en 2013 une Etude prospective, « Garonne 2050 », sur les besoins et les ressources en eau.

En dépit d'un assez juste diagnostic des évolutions climatiques, l'Etude fonde ses scénarios sur des hypothèses qui confortent notre modèle d'agriculture intensive irriguée avec les conséquences que l'on connaît : concentration des productions et des pollutions.

Faire le choix du tout maïs irrigué, une culture qui concentre près de 80% des prélèvements d'eau en été, c'est renforcer la dépendance de nos agriculteurs aux intrants, à l'eau; c'est alimenter l'engrenage des mécanismes de pollution et de dépollution, financés par de l'argent public.

Tout le système ainsi mis en place ne laisse aucune marge de manœuvre pour rendre nos agricultures plus autonomes, faire évoluer notre agriculture et développer les solutions agro-écologiques connues et possibles.

En demeurant fixée sur des schémas périmés, l'Etude « Garonne 2050 » en conclut qu'il sera impératif de créer de nouvelles ressources, pour pourvoir notamment aux besoins domestiques, au soutien d'étiage, etc.

Le projet de barrage de Sivens, dans le Tarn, pour lequel le Conseil Régional a financé les études préalables en 2008, est l'illustration de ce que contient l'Etude Garonne 2050 et révélateur de la difficulté de nos politiques publiques à produire du changement.

Cette retenue d'eau sur la zone humide du Testet de 48 hectares a une capacité établie à 1,5 Million de m³. 30 % du volume de la retenue est prévu pour le soutien au débit d'étiage et 70 % est destiné à l'irrigation de 309 hectares. Symbole d'une agriculture intensive, la construction de ce barrage a déjà provoqué la destruction de plus de 12 hectares de zones humides de grande valeur patrimoniale et devrait envoyer environ 34 hectares, entraînant la destruction d'une trentaine d'hectares de terres agricoles.

Pourtant, des alternatives existent : mobiliser les réservoirs hydroélectriques pour les eaux potables, accentuer les programmes d'économie d'eau, accélérer l'évolution des systèmes et des pratiques agricoles plus sobres en eau, pour ne citer que quelques exemples, offrent des perspectives encourageantes.

Les élu-e-s régionaux de Midi-Pyrénées, réuni-e-s ce jour en Assemblée Plénière, déclarent nécessaire la réalisation d'une remise à plat de l'Etude « Garonne 2050 » par un organisme indépendant avec une prise en compte effective des potentialités de réduction des prélèvements et des consommations d'eau par l'agriculture.